

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 3 juin 2024

N° 2024/053 - AJUSTEMENT DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2024

Le 3 juin 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 28, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 24 mai 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Brice CHATEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, M. Didier TREMOUREUX , M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Christophe SIGNORET, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Orianne LOUAIL, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Anne-Marie VIALATOUX, pouvoir à M. Didier TREMOUREUX
Mme Christine COURTOIS, pouvoir à Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Samira GUERROUMI, pouvoir à M. Hamza MOKHTARI

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	33
Membres en exercice	33
Membres présents	28
Membres excusés et représentés	5
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.1
Numéro : 094-219400199-20240603- lmc113145-DE-1-1
Date réception : 7 juin 2024

OBJET : AJUSTEMENT DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2024

VU le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la délibération n° 2024-015 du 29 février 2024 portant sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

VU la délibération n°2024-019 du 26 mars 2024 approuvant les ajustements des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2024,

VU la délibération n°2023-020 du 26 mars 2024 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2024,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la répartition des Crédits de Paiement 2024 de certaines opérations d'investissement de la ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

À LA MAJORITÉ,

26 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE (M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, M. BECKET MOUCKOLAS)

4 ABSTENTIONS (Mme BOUDEVILLAIN, Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, Mme LOUAIL)

APPROUVE la nouvelle répartition des Crédits de Paiement 2024 pour l'opération « Groupe scolaire Moulin à Vent » comme suit :

N° AP	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
2018004	16 770 000 €	178 896 €	25 448 €	142 354 €	2 636 313 €	4 882 149 €	8 904 840 €

APPROUVE la nouvelle répartition des Crédits de Paiement 2024 pour l'opération « Fort de Champigny Phase 2 et 3 » comme suit :

N° AP	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2022	2023	2024	2025	2026
2022001	15 500 000 €	2 119 080 €	1 737 269 €	2 448 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
		2027	6 195 651 €			

APPROUVE la nouvelle répartition des Crédits de Paiement 2024 pour l'opération « Maison de l'animal » comme suit :

N° AP	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2022	2023	2024	2025	2026
2022002	5 500 000 €	38 520 €	168 156 €	928 829 €	3 500 000 €	864 495 €

APPROUVE la nouvelle répartition des crédits de paiement 2024 pour l'opération « Église Saint Pierre Phase 1 et 2 » comme suit :

N° AP	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2018	2019	2020	2021	2022
2018001	3 770 000 €	141 082 €	399 988 €	551 528 €	86 342 €	30 327 €
		2023	2024	2025	2026	
		27 679 €	300 000 €	370 000 €	1 863 054 €	

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Supplémentaire 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 7 juin 2024 et de l'affichage le 10 juin 2024

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.